



Génocide : soutenons la requête de l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice !

## Description

*Appel à l'action à l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité afin de soutenir la requête de l'Afrique du Sud contre Israël devant la CIJ.*

Par l'AFPS, le vendredi 5 janvier 2024



L'AfPS salue l'Afrique du Sud pour sa requête auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) contre Israël pour violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Gaza.

L'Afrique du Sud affirme qu'« Israël a commis, commet et risque de commettre des actes de génocide contre le peuple palestinien à Gaza ».

Elle a demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) d'indiquer des mesures provisoires afin de protéger les droits des Palestiniens contre « un préjudice supplémentaire, grave et irréparable ».

Des dizaines d'expertes de l'ONU ont qualifié la situation humanitaire à Gaza d'« apocalyptique », mettant en garde contre un « génocide en devenir », tout comme des centaines de spécialistes du droit international, dont des expertes en génocide, et des hauts responsables des droits humains de l'ONU.

Nous exhortons la France, en tant qu'état partie à la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à soutenir de toute urgence la demande de mesures provisoires

présentée par l'Afrique du Sud.

[>> Lire la requête sud-africaine contre l'État d'Israël pour manquements aux obligations de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en ce qui concerne les Palestiniens dans la bande de Gaza](#)

[>> Lire l'appel urgent de la Palestine aux États parties à la Convention sur le génocide : soutenez la plainte auprès de la CIJ de l'Afrique du Sud contre Israël sur le génocide à Gaza](#)

## Appel à action urgent

Les arguments oraux de l'Afrique du Sud seront présentés de 8h à 10h (heure française) le jeudi 11 janvier 2024. Les arguments oraux de l'État d'Israël de 8h à 10h (heure française) le vendredi 12 janvier 2024.

[>> Une retransmission en direct sera disponible sur la web tv ONU](#)

### 1) Écrivons aux représentants de la France à l'ONU et au Ministère des affaires étrangères

#### Par email :

- au représentant de la France aux Nations Unies à Genève, S.E.M. Jérôme Bonnafont :  
missionfrance.geneve-dfra@diplomatie.gouv.fr

#### Sur formulaire de contact des sites internet :

- au représentant de la France aux Nations Unies, H.E. Nicolas de Rivière :

<https://onu.delegfrance.org/Contact-us>

- au président de la République, Emmanuel Macron :

<https://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

- à la ministre des affaires étrangères, Catherine Colonna :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales/nous-ecrire/>

#### Modèle de l'email

Objet : *Inculpez Israël de génocide devant la Cour internationale de justice !*

*Monsieur le Président, / Madame la Ministre / Monsieur le représentant de la France*

*Nous vous demandons instamment d'invoquer immédiatement la Convention sur le génocide au nom de notre pays devant la Cour internationale de justice (CIJ) afin de mettre un terme à l'annexion et au génocide perpétrés par Israël à Gaza. L'Afrique du Sud a déjà engagé cette procédure le 29 décembre 2023, ce qui donne à notre pays l'occasion de suivre son exemple.*

*Plus de 30 000 morts, 51 000 blessés, 1,9 million de personnes déplacées de force et déplacées.*

*Les parties à la Convention sur le génocide sont TENUES d'agir pour prévenir le génocide ; l'action doit donc être IMMÉDIATE. Une déclaration d'intervention déposée auprès de la CIJ à l'appui de l'affaire sud-africaine contre Israël est un moyen de garantir que tous les actes de génocide cessent et que les responsables soient tenus de rendre des comptes.*

*L'imposition par Israël d'une punition collective à Gaza, en bombardant sans relâche les*

---

*civils, en privant une population emprisonnée d'eau, de nourriture, de médicaments et de carburant rendant la vie invivable répond aux critères du crime de génocide. Je vous demande instamment de déposer immédiatement une déclaration d'intervention à l'appui de la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice, afin de mettre un terme aux massacres en Palestine. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président/Madame la Ministre/Monsieur le représentant de la France, l'expression de mes salutations distinguées,*  
*Signature*

## **2) Interpellons les représentants de la France à l'ONU et le Ministre des affaires étrangères sur les réseaux sociaux**

Rédigez vos propres posts en Taggant @FranceONUGeneve @franceonu @francediplo @EmmanuelMacron ou partagez les nôtres :

Nous exhortons la France, État partie à la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, à soutenir la requête de l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice  
[@FranceONUGeneve](#) [@franceonu](#) [@francediplo](#) [@EmmanuelMacron](#)  
[pic.twitter.com/TBKzW36PNk](https://pic.twitter.com/TBKzW36PNk)

à l'Association France Palestine Solidarité (@AFPSOfficiel) [January 5, 2024](#)

Source : [AFPS](#)

**date créée**  
2024/01/09